

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 20 fr. Six mois... 16 Tros mois... 8

Poste:

Un an... 35 fr. Six mois... 18 Tros mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

8 Février 1884.

LA COMMISSION DES 44.

La commission des 44 est nommée et M. Ferry a pris sa revanche. Il a bien usé — pour loi — des deux jours de répit qu'il s'était fait accorder.

Sur les quarante-quatre commissaires nommés par les onze bureaux, il n'y a que sept membres qui n'étaient point portés sur la liste du cabinet.

Sur 44 membres, 35 ont été pris parmi les candidats présentés par l'union républicaine et l'union démocratique; neuf seulement sont réellement favorables à l'enquête.

Cependant, on craint que cette commission ne justifie pas toutes les espérances qu'on met en elle; si les recherches n'aboutissent à aucun résultat pratique, les hommes et les partis laissés en dehors auraient quelque raison de tirer avantage de cet insuccès.

Voici la liste des commissaires nommés:

- 1er Bureau: MM. Deluns-Montaud, Liouville, Frédéric Passy, Jametel. — Liste ministérielle. 2e Bureau: MM. Steeg, Lockroy, Filhol, Lepère. — MM. Steeg et Filhol appartenaient à la liste ministérielle. 3e Bureau: MM. Audiffred, Mézières, Ranc, Duval, élu après ballottage avec M.

Brousse, de l'extrême gauche. — Liste ministérielle.

4e Bureau: MM. Pierre Legrand, Brialou, Sarrien, Alicot. — MM. Legrand et Sarrien appartenaient à la liste ministérielle.

5e Bureau: MM. Spuller, Germain Casse, Pénicand, Récipion. Ces deux derniers ont été élus après deux ballottages. — Liste ministérielle.

6e Bureau: MM. Ribot, Hugot, Dubost, Thomson. — Liste ministérielle.

7e Bureau: MM. Allain-Targé, Floquet, de Hérédia, Margaine. — MM. de Hérédia et Margaine figuraient sur la liste ministérielle.

8e Bureau: MM. Andrieux, Clémenceau, de Lanessan et Riotteau.

9e Bureau: MM. Reymond, Langlois, Mercier, Richard Waddington. — Liste ministérielle.

10e Bureau: MM. Devès, Lalonde, Léon Renault, Bernier. — Liste ministérielle.

11e Bureau: MM. Brugnot, Develle, Lecherbonnier et Thiessé. — Liste ministérielle.

Il résulte de cette liste que ce sont en immense majorité les hommes qui ne voulaient pas de l'enquête qui sont chargés de la faire. Oh! parlementarisme républicain!

Le National est effrayé d'avance des conséquences de l'enquête. Les idées socialistes lui paraissent plus avancées qu'en 1848, et il prévoit une lutte de classe des plus sérieuses.

Voici ce qu'il écrit:

« Aujourd'hui, 7 février 1884, la Chambre des députés, sans le vouloir, sans le savoir peut-être, va faire son premier saut dans les ténèbres.

Personne ne peut prévoir, en effet, ce qui sortira de cette fameuse commission des 44, inventée par M. Clémenceau, subie par les députés, malgré les protestations du cabinet, et chargée d'une enquête générale sur la question sociale.

Nous voilà, d'un seul bond, revenus à trente-six ans en arrière, à l'heure où la fameuse commission des travailleurs du

Luxembourg, sous la présidence de M. Louis Blanc, préludait à l'insurrection de juin par l'élaboration des questions sociales et la proclamation du droit au travail.

Mais, cette fois, c'est le Parlement lui-même qui sanctionne de son autorité l'entrée officielle du socialisme sur la scène politique et la légitime par son acquiescement résigné. Les utopies que le gouvernement provisoire de 1848 repoussait, non sans vigueur, vont se donner libre carrière. Tout ce qu'il y a de misères vraies ou fausses, de passions mauvaises, de rancunes et de haines dans les populations ouvrières des grandes villes, trouvera des avocats, des apologistes, des défenseurs et des complices parmi les députés. Par le fait seul qu'on aura admis, en gros, la possibilité de résoudre, par l'action gouvernementale, le cruel mais insoluble problème de la misère et du malheur, on aura fait naître dans les cerveaux mal équilibrés, dans les cœurs aigris par la souffrance, des espérances dont la réalisation sera poursuivie — qu'on le tienne pour certain — par tous les moyens.

Et il conclut « que la journée d'aujourd'hui sera une date fatale pour le régime parlementaire, la République et la France. »

UN MOIS DE PERDU.

Donc, voici trente jours que la Chambre des députés a repris — style officiel — ses travaux.

Qu'a-t-elle fait?

On se souvient que, vers la fin de la session précédente, la majorité avouait facilement que beaucoup de temps avait été gaspillé; nos républicains promirent de se rattraper en 1884, ils devaient être des bourreaux de travail et, pour prouver leur bonne volonté, ils votèrent, dans les premiers jours de janvier, une résolution qui supprimait leur congé du vendredi.

Il est vrai que, dès la semaine qui suivit cette résolution, ils reprenaient ce congé sous un prétexte, le premier venu.

Quoi qu'il en soit, qu'ont fait les députés depuis la rentrée?

Certes, ce n'est pas la besogne qui leur a manqué!

Les projets de loi sont accumulés sur le bureau du président.

Il y en a un tas assez gros pour enrichir tous les chiffonniers ruinés par le préfet Poubelle.

Ce tas est encore intact.

Evidemment, cette Chambre, qui n'a jamais travaillé, ne travaillera jamais.

Les majorités parlementaires ont certaines tendances fatales, que rien ne peut corriger.

Celle-là est pour les questions et les interpellations.

Donc elle questionne et elle interpelle.

Elle n'a pas fait autre chose au cours de la précédente session.

Pendant la session de 1884, elle ne fera pas autre chose.

Le mois de janvier s'est usé en vaines discussions; les mois suivants se passeront de même.

Nous disons aujourd'hui: voilà un mois de perdu!

Dans trente jours, nous pourrions dire: voilà deux mois de perdus!

Et ainsi de suite jusqu'à la fin.

Et cette situation, démoralisante pour l'esprit public, ruineuse pour le commerce et l'industrie, ne changera que le jour où les électeurs, revenus de leur aveuglement, se décideront, après avoir souffert suffisamment, à nommer des représentants sérieux, des hommes d'affaires.

Espérons que ce jour viendra.

Il le faut pour que la France ne meure pas d'inanition.

Chronique générale.

LA LETTRE DE M^{SR} FREPPEL.

Comme on pouvait s'y attendre, tous les journaux signalent et commentent les lettres de Mgr Guilbert et de Mgr Freppel à M.

44 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LUCIENNE

PAR M^{ME} MARTHE LACHÈSE.

La pauvre mère lui donna un de ces embrassements où passe toute une âme et l'entraîna. Quand elle fut assise près d'eux:

— Mon ange, dit sa mère, c'est toi qui nous vaut cette grâce. Nous sommes légataires de M^{me} de Mantelon.

— Elle est morte! s'écria Lucienne.

Un flot de larmes l'interrompit.

— Tu l'aimais donc bien? dit sa mère.

— Oui, fit Lucienne d'un signe de tête.

— Pauvre enfant! il faut que tes larmes paient notre bonheur!

— Quelle bonté! dit Lucienne à travers ses pleurs. Quelle délicatesse! A vous qu'elle ne connaissait pas, faire un don! Elle a bien deviné que rien ne me serait plus doux. Je lui avais avoué nos situations mutuelles. Elle et sa sœur savaient bien des choses...

— Elles en savaient même plus que nous, dit sa mère.

Lucienne la regarda avec étonnement.

— Plus que vous?

M. de Barli respira bruyamment....

— Lucienne, dit lentement M^{me} de Barli, quel homme as-tu soigné de tes mains, nourri de tes aumônes?...

Les yeux de Lucienne se dilatèrent et son visage s'altéra tellement que M^{me} de Barli, effrayée, s'écria: — Tu as bien fait.

Lucienne joignit les mains et, regardant son père:

— Dieu pardonne au repentir et il a pitié de la souffrance, dit-elle. Pourquoi aurais-je été plus sévère que lui?

— O mon enfant! c'est toi qu'il récompense, dit M^{me} de Barli.

— Pardonnez-moi, continua Lucienne, je n'ai jamais osé...

— Ainsi c'est vrai?

— C'est vrai.

Elle parlait avec peine, tant sa voix tremblait.

— Qui vous l'a appris? dit-elle. Quel rapport y a-t-il?...

— C'est à cause de cet acte que M^{me} de Mantelon nous favorise.

— Comment! elle savait!... Ah! pauvre Pedro! il s'est accusé lui-même.

— Écoute bien, dit sa mère. Puisque tu sais où il se trouve, va lui dire que, pour l'amour de toi, ce qu'il nous a volé nous est rendu. M^{me} de Mantelon nous lègue douze cent mille francs.

— Douze cent mille francs!

Lucienne s'affajsa presque. Sa tête se renversa, ses yeux se fermèrent un moment, puis se rouvrirent et se levèrent vers le ciel avec une telle intensité qu'ils semblaient jeter quelque prière brûlante.

— Douze cent mille francs! redit-elle. O mes pauvres parents! ô mes chers bien-aimés!

Une longue étreinte fut la réponse de son père et de sa mère.

— Bénédissois-tu! disait M^{me} de Barli.

— Je croyais M^{me} de Mantelon pauvre, reprit Lucienne dont l'émotion semblait s'accroître au lieu de s'apaiser après le premier moment de saisissement.

M. de Barli répondit:

— Elle a dépensé beaucoup de sa fortune en aumônes, nous a dit le notaire. Comment savait-elle que tu avais retrouvé?...

— Sa sœur m'aidait à le secourir.

— Ainsi son crime l'a conduit à la misère?

Lucienne ne répondit pas. Elle avait couvert son visage de ses mains, et, de nouveau, ses doigts tremblaient.

— Qu'as-tu? demandait sa mère.

Elle releva la tête et dit:

— Je ne suis pas complètement heureuse. Je ne le serai que si vous le voulez.

— Toi, ma fille! s'écria M^{me} de Barli. Je t'ai devinée. Tu veux qu'à ce grand coupable...

— Je ne parle pas de Pedro, dit Lucienne d'une voix étouffée. Je parle... Oh! mon Dieu! je parle de cette fortune...

— Eh! que pourrions-nous te refuser?

Lucienne se laissa glisser à genoux près de son père et l'enlaça dans ses bras.

— Aujourd'hui, dit-elle (je vous l'écrivais pour vous l'apprendre quand vous m'avez fait appeler), aujourd'hui même, tous les Mauvoisin vont connaître à leur tour la ruine, la détresse et, de plus, l'humiliation. A cinq heures, ce soir, la faillite de M. de Charolles sera déclarée, pour un déficit que tous nos sacrifices, tout notre dépouillement ne peuvent que réduire à six cent mille francs.

Non, ce ne fut pas un moment de silence qui s'écoula, ce fut un moment d'oppression. Quelles singulières énigmes renferme le cœur humain! Parfois, il se constate plus bas, plus misérable qu'il n'aurait pu le supposer, parfois il se découvre moins mauvais qu'il ne cherchait à le paraître.

En apprenant qu'il était venu avec la rapidité de l'éclair, ce châtimement si souvent appelé, les deux offensés éprouvèrent un sentiment d'effroi. Oui, ils eurent peur de leurs propres malédictions. Et ils comprirent que leurs vœux sinistres n'avaient pas traduit de véritables désirs.

S'ils avaient pu, en attendant la main, arrêter le coup de foudre, ils l'auraient fait immédiatement. Mais ce n'était pas là seulement ce qui leur était

Legendre, que celui-ci a fait publier par le Temps. Il n'est pas nécessaire de citer au long ces interprétations, qui varient naturellement selon l'opinion politique des journaux. Un seul journal veut être nommé à part. C'est la *Petite République*, laquelle, absolument silencieuse sur le cas de M. Paul Bert et Dethou, fait rage contre Mgr Freppel, et demande tout simplement des poursuites contre l'éloquent prélat.

« Rien de plus carré, dit-elle, après avoir cité Mgr Freppel. Qu'en pensent ceux qui s'étaient hâtés d'applaudir à ce qu'ils appelaient l'adhésion tacite de Mgr Freppel aux institutions républicaines !

» Pour nous, qui ne nous sommes bercés à aucun moment d'une illusion semblable, nous avons peine cependant à contenir notre indignation.

» Comment ! c'est un fonctionnaire de la République qui se permet de nier la légitimité du gouvernement dont il relève !

» C'est un salarié de la République qui ose prêcher l'insurrection contre le gouvernement qui le nourrit ?

» Et la République ne remuerait point ? Elle laisserait sans répression un pareil scandale ? »

La *Petite République* ne se trompe qu'en trois petits points, dit l'*Univers*, sur lesquels il est bon de l'instruire pour calmer sa risible « indignation. »

Premièrement, Mgr Freppel, pas plus qu'aucun autre évêque, n'est fonctionnaire de la République. L'évêque d'Angers en a fait à la tribune une démonstration assez saisissante pour que la *Petite République* ne l'ait pas oubliée, puisque le ministre n'a pu y répondre.

Secondement, et par conséquent, Mgr Freppel n'est point un salarié de la République. C'est ce qu'il a démontré avec non moins de force en rappelant que le service du budget des cultes n'est pas un salaire, mais une indemnité.

Troisièmement, enfin, la République étant, aux termes mêmes de la Constitution, un gouvernement provisoire, on ne saurait accuser de s'insurger contre elle tout citoyen, fût-il évêque, qui, selon son droit, préfère un autre gouvernement.

Conséquence : le scandale, ce n'est pas Mgr Freppel qui le donne, puisqu'il est dans le légitime exercice de ses droits les plus incontestables, mais c'est la *Petite République*, qui a l'audace de réclamer des poursuites anti-constitutionnelles contre un prélat auquel on ne saurait rien reprocher.

Veut-on savoir où nous mène la République ? Il suffit de recueillir ces aveux échappés à un journal républicain modéré, le *National* :

« Ce qu'il y a de surprenant, ce n'est pas que les affaires aillent mal, comme on dit ; c'est qu'elles aillent encore un peu. Il faut, en effet, que notre pauvre pays soit doué d'un bien bon tempérament pour pouvoir supporter le singulier régime auquel les soumettent les docteurs politiques. »

demandé...

Ils furent, pendant un moment, soumis à la même tentation que Lucienne avait soufferte devant la misère de Pedro Lozarès. Et, cependant, que de différence entre les deux combats ! La jeune femme était malheureuse, seule devant son éprouve, et celui à qui Dieu l'invitait à tendre la main était un traître, le meurtrier de toutes ses joies. Eux se voyaient sollicités par une fille chérie, à une heure souverainement douce, et ce qu'ils avaient à pardonner, c'étaient des torts, ce n'était pas un crime...

Mais Lucienne possédait ce qu'eux, vétérans de la vie, n'avaient cependant pas su acquérir, la force véritable, la force qui vient d'en haut....

Elle avait vaincu, elle, dans le silence... Eux hésitaient...

— Mon père, dit-elle, vous les verrez peut-être, un jour, courbés sous tous les maux que vous avez connus ; s'ils ne passent pas devant vos yeux, ils passeront souvent, bien souvent, devant votre pensée. Vous, savant dans ces douleurs, vous complèterez tout bas toutes celles qui leur seront imposées et vous vous direz : « Je l'ai voulu ». Croyez-vous que, dans votre cœur, ne se creusera pas, malgré vous, une plaie envenimée que rien ne guérira, car des regrets tardifs seront inutiles ? Ce qui est possible aujourd'hui ne le sera plus demain.

« Ce n'est par l'ère des difficultés qui commence, comme disait M. Gambetta, il y a trois ans, c'est l'ère des faillites. »

On ne saurait rien dire de plus juste et à la fois de plus sévère pour le triste gouvernement que nous subissons.

On annonce la mort, au Château (île d'Oléron), de M. Paquette, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur. M. Paquette avait 94 ans. Il était à Erfurth, Wagram, Soma-Sierra, Smolensk, Borodino, la Bérézina, Krasnoe, Dresde, Bautzen, Lutzen, Leipsig, Montmirail et Waterloo.

La sœur Julie Linati vient de mourir dans un couvent du Dauphiné. Cette religieuse, célèbre sous le nom de sœur Julie, était née à Milan et était âgée de plus de 70 ans. Elle s'était rendue célèbre par l'abnégation héroïque dont elle avait fait preuve dans les invasions du choléra en 1830 et 1855. Napoléon III la décora, en 1859, pour les soins donnés aux blessés. Sœur Julie alla en France en 1865, et le général d'Aurelles de Paladine, commandant de l'armée de la Loire, en 1870, la porta à l'ordre du jour pour l'héroïsme qu'elle déploya pendant la désastreuse guerre de 1870-71. Le nom de famille de sœur Julie était Mathilde Linati.

On lit dans le *Messageur de l'Allier* :

« Il existe à Montluçon un honorable commerçant qui doit, à l'heure présente, être revenu de ses préjugés à l'endroit de la confession, si toutefois il en a jamais eu. Hier matin, il a reçu un pli chargé contenant 400 francs en billets de banque avec une note manuscrite signée d'un nom de prêtre et dont voici la teneur :

« Vous pouvez garder cette somme sans scrupule. Je suis chargé de vous la remettre à titre de restitution. »

On assure au *Courrier de Saône-et-Loire* que l'hôpital de Mâcon serait sur le point d'être *délaicisé*. L'expérience faite aurait démontré qu'il convient de confier de nouveau à des Sœurs la direction de cet établissement.

ÉTRANGER

UN NOUVEL ATTENTAT EN ITALIE.

Le dossier de l'Italie « une » vient de s'enrichir d'un nouveau méfait.

La cour de cassation de Rome vient de rendre son arrêt dans l'inique procès intenté à la Congrégation de la Propagande dont le gouvernement du Quirinal prétend confisquer les biens.

La sentence portée contre cette grande institution, fondée en 1622 par le pape Grégoire XV, dans le but de faciliter la diffusion de l'Évangile dans le monde et de dé-

M^{me} de Barli cacha sa tête dans ses mains.

M. de Barli soupira sans répondre. Son visage avait pris la rigidité du marbre.

— Hélas ! continua Lucienne, vous pouvez donc supporter encore mon chagrin et mon éloignement ! Ne voyez-vous pas, d'un coup d'œil, les conséquences de votre décision ? Qu'allez-vous faire maintenant, sinon me verser au plus vite la somme qui, depuis cinq ans, demeure due sur le chiffre de ma dot ? Ce n'est pas vous qui savez remettre un acte de justice et de dignité. Alors, ne le comprenez-vous pas ? Aujourd'hui, Raoul n'est qu'un fils coupable. Il peut, il doit s'humilier devant vous et demander son pardon. Demain, il sera un créancier soldé, un homme qui, s'il revenait à vous, respectueux, repentant, paraîtrait vous rendre ce qu'il vous a injustement refusé. Son cœur vous regrette. Je commençais à avoir un peu d'espérance, et, maintenant, tout sera dit. Je ne pourrai plus le supplier. Il a sa dignité, lui aussi, et moi, je suis sa femme. Ah ! s'écria-t-elle, moi, moi, je veux être exaucée !...

Son visage, si pâle, si épuisé, se colora.

— Deux fois déjà, j'ai failli mourir. Je puis vous être enlevée. Alors, comment vous souviendrez-vous de l'instant que nous passons, de ma prière impuissante ?...

M^{me} de Barli poussa un cri sourd. Ses bras retombèrent, son visage inondé de pleurs se tourna

vers Lucienne.

— Tais-toi, dit-elle, tais-toi, par pitié ! Prends cette fortune, prends-la tout entière, elle vient par toi, elle est à toi...

Et, tout à coup, elle éclata en paroles vibrantes, nerveuses, fébriles.

— Ce qui me rend malade, ce qui me tue à petit feu, ce n'est pas la misère, non, ce n'est pas la misère, c'est le chagrin, c'est de rester loin d'elle, comme une étrangère. Prosper, si vous m'aimez, si vous voulez que je vive, rendez-moi mon bonheur, rendez-moi mes enfants, dans la paix, dans la liberté...

M. de Barli se leva. Il se mit à marcher, allant et venant, jetant par instant un regard sur ces deux femmes, dont l'une pleurait avec autant d'excitation qu'un moment plus tôt elle était abattue, et dont l'autre, au contraire, se dominant par une suprême énergie, gardait son calme comme fait le soldat qui ne veut pas perdre la sûreté de vue avec laquelle il frappera chaque coup...

Lui ne pouvait arriver à prononcer une parole. Cette lutte le déchirait et, pourtant, sa nature altière se refusait à plier, à s'incliner vers ceux-là mêmes qui lui avaient appris à se redresser avec hauteur.

(A suivre.) MARTHE LACHÈSE.

« Ce n'est que plus tard, qu'enhardis par l'impunité de leurs premiers méfaits, les conseillers du Quirinal étendirent leurs prétentions aux 7 ou 8 millions de biens immobiliers que possède la Propagande et qu'ils résolurent de leur appliquer la loi du 19 juillet 1873, aux termes de laquelle tous les biens ecclésiastiques, étant déclarés nationaux, sont enlevés à leurs propriétaires, qui reçoivent en échange du prix de vente, nécessairement avili, des titres de la rente d'Etat.

Forle de son bon droit, la Propagande en appela du fisc au tribunal de Rome.

L'injustice des revendications de l'Etat était tellement manifeste, que les juges romains de première instance donnèrent tort au fisc.

Moins indépendants, et plus soucieux de plaire au gouvernement qui les paie, les juges de seconde instance approuvèrent l'entreprise abominable dirigée contre la Propagande.

Le Saint-Siège en appela à la cour de cassation de Rome qui confirma l'arrêt des premiers juges. Mais la cour d'Ancone cassa ce jugement et la cour de cassation de Rome, toutes chambres réunies, a définitivement sanctionné, dans son audience du 29 janvier dernier, ce sacrilège attentat.

Les partisans du Quirinal objectent que l'établissement de la Propagande continuera à jouir des revenus des biens soumis à la liquidation.

A qui fera-t-on croire que le gage qu'on livre à la Propagande lui donne la sécurité d'une propriété immobilière ?

Qu'il plaise au gouvernement italien de convertir sa dette ; qu'il survienne une crise financière dans la Péninsule, et les hommes d'Etat du Quirinal saisiront ce prétexte pour supprimer le service des arrérages.

L'arrêt de la cour de Rome dénie en outre à la Propagande le droit d'augmenter son patrimoine, puisqu'il lui est interdit de posséder des biens à titre immobilier.

Les prétendues facilités qu'on lui laisse se résument à la rendre, pour tout ce qu'elle possède, l'obligataire de l'Etat.

Si l'on considère que les biens de la Propagande ont, comme nous le disions tout à l'heure, un caractère éminemment international, qu'ils sont le produit des largesses

des fidèles, on se convaincra que la sentence de la cour de cassation est une preuve nouvelle de la servitude morale et matérielle du Saint-Siège, un audacieux défi porté à l'univers catholique, défi qui aura à l'étranger un long et douloureux retentissement.

On nous annonce que tous les gouvernements sont saisis de la question par la voie des nonces apostoliques.

Nous attendrons leur réponse avec le ferme espoir qu'ils protesteront contre cet odieux attentat, qui montre une fois de plus ce que vaut cette loi des garanties, hypocritement offerte aux puissances comme le gage de l'indépendance du Saint-Siège.

BELGIQUE. — La Chambre des députés de Bruxelles a rejeté, par 68 voix contre 41, les amendements du budget au ministère de la justice relatifs à des réductions à faire au traitement du haut clergé catholique.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 janvier.

La baisse s'accroît ; les Rentes sont en tête du mouvement et les dispositions du marché sont faibles. On voit que nos prévisions continuent de se réaliser dans une large mesure.

77.15, 77.05 et 77 le 3 0/0 ; dernier cours 77.02 ; — 78.30, 78.20, 78.10 l'amortissable, il clôture à 78.17 ; — 106.50, 106.40, 106.35 le 4 1/2 0/0 1883 ; dernier cours, 106.38.

5,200 la Banque de France. Le Crédit Foncier seul est toujours très-ferme ; le chiffre des nouveaux prêts s'élève à 7,830,000 francs, dont 6,500,000 fr. en prêts fonciers et 1,330,000 fr. en prêts communaux.

Les Obligations Foncières et Communales de son groupe sont très-recherchées de l'épargne.

Les Obligations Foncières 1879 ont un tirage le 5 mars ; le montant total des lots est de 360,000 fr. Nous rappelons, à ce propos, que jusqu'au 29 février inclusivement, la Banque des Communes de France donne des options sur ces obligations. Une notice explicative, jointe au tableau complet des obligations françaises à lots, avec la date des tirages et le montant des lots, est envoyée gratuitement à toute personne qui en fait la demande au directeur de la Banque des Communes de France, 15, Chaussée-d'Antin, à Paris.

Le Suez fléchit à 2,105, 2,095 et 2,075 ; dernier cours, 2,065.

Nous croyons que le mouvement ne s'arrêtera pas là.

L'Unité d'Égypte recule à 338.75 et 335.62, sur la nouvelle de la défaite de Baker-Pacha.

La Rente Extérieure Espagnole réagit sous l'influence de réalisations de bénéfices à 60 et 59 3/4 pour se relever en dernier lieu à 59 15/16.

Les chemins français sont sans changement notable : 1,242.50 le Lyon ; 1,125 le Midi ; 1,735 le Nord ; 1,280 l'Orléans.

92.10 l'Italien 5 0/0. — 8.75 le Turc 5 0/0.

En résumé, la tendance générale est à la baisse ; nous croyons que le mouvement de réaction va reprendre.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

AVIS.

Les bureaux des percepteurs de Saumur, Distré et Saint-Lambert seront, comme ceux de la Recette particulière, ouverts le 12 février, de 9 heures à 4 heures, pour recevoir les souscriptions à l'Emprunt national de 350 millions.

Les percepteurs de Montreuil, Doué et Vihiers sont, eux aussi, chargés de recueillir les souscriptions.

A. LAGRANGE.

Depuis le 1^{er} février a dû être mis en vigueur le nouveau service des places, qui contient entre autres modifications celles qui suivent :

L'appel de 41 heures est supprimé et l'heure de l'appel du matin est laissée au choix du colonel.

La tenue de ville avec sabre se prend à une heure de l'après-midi au lieu de midi. Le salut est uniforme pour tous les grades et il consiste à porter la main droite à la visière. L'officier qui parle à un supérieur quitte son képi après avoir salué de la main. La jugulaire est l'insigne de service et de grande tenue.

La prison des officiers est supprimée et convertie en arrêts de forteresse. Chaque officier puni doit avoir une chambre spéciale. Il n'est plus question de remise du sabre à un adjudant, ni de visite après la punition. Les sous-officiers ne sont plus punis de salle de police. Ils peuvent encourir la privation de sortir du quartier, la consigne au quartier, la consigne à la chambre, la réprimande du capitaine, la prison,

la rétrogradation, etc. Les caporaux ont une prison et une salle de police spéciale. Les hommes ne peuvent plus être punis de salle de police par les sous-officiers; seul l'adjudant peut infliger la salle de police en l'absence du capitaine.

Il paraît que l'administration de la guerre ne comptait plus trouver en France qu'une génération rachitique. Le Progrès militaire nous apprend qu'il existe en ce moment, dans les magasins de l'administration de l'armée, un stock considérable de caleçons de troisième taille tellement petits, qu'ils sont difficilement utilisables. On estime que l'approvisionnement est plus que suffisant pour un demi-siècle!

Les intendants militaires ne savent plus comment s'y prendre pour les utiliser. Le moyen est cependant fort simple: il consisterait à les répartir, après entente avec le ministre de l'intérieur, entre les établissements de jeunes détenus.

Nous nous permettons de le signaler à la 5^e Direction.

Le ministre de la guerre vient de supprimer les deux plantons qui assistaient à la messe, au pied de l'autel, chaque dimanche, dans les prisons militaires.

Nous lisons dans l'Union agricole qu'un certain nombre de jeunes gens de la commune de Chartres, appartenant à la classe 1883, avaient ouvert entre eux une souscription dont le produit était destiné à leurs concitoyens faisant la campagne du Tonkin, au nombre de 9. Cette souscription, qui vient d'être close, a produit une somme de 117 fr. 45, qui a été adressée par mandat-poste à ces jeunes militaires.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

François les Bas-Bleus, donné lundi devant une des plus belles salles que l'on ait encore vues cette saison, n'a pas obtenu le succès espéré, malgré tout le talent des interprètes. M^{lle} Zélo Duran, M. Constance, M^{me} Cantrelle, M. Lebranche, Isaac, M^{me} Bonnaud et autres ont été, comme dans Boccace, très-amusants; mais leur verve et leur entrain n'ont pu parvenir à réchauffer le public. Nos artistes n'ont pas moins été applaudis et rappelés comme ils le méritaient.

Nous extrayons de la Chronique musicale du Patriote, au sujet de François les Bas-Bleus, les paragraphes suivants:

« Le grand succès de cette opérette aux Folies-Dramatiques a décidé la direction à la monter sur notre scène. Les sacrifices qu'elle s'est imposés, le soin qu'elle a apporté dans les moindres détails de l'interprétation et de la mise en scène, méritent qu'on lui sache gré de cet effort....

«..... La pièce est froide, n'offre pas de situations plaisantes, manque d'action et pêche par un dénouement mal amené; la musique elle-même, quoi qu'on ait pu dire, est souvent dénuée d'intérêt. Nous nous

rangeons volontiers à l'opinion d'un de nos confrères, fort compétent, auquel nous manifestions notre surprise de voir l'engouement du public parisien pour cette opérette. Les productions de l'année ont été si faibles que, par contraste, François les Bas-Bleus a réussi à cause de quelques qualités attachantes et aussi pour son orchestration si finement écrite par Messager. Puis, il s'est fait autour du nom de Bernicat, le compositeur mort depuis peu, une sorte de légende poétique qui a contribué, dans une grande mesure, au succès de son œuvre....»

D'un autre côté, Angers-Revue s'exprime ainsi qu'il suit sur la représentation à Angers de François les Bas-Bleus:

« Cette opérette, soigneusement montée, a eu le tort de faire son apparition après les cascades de Boccace. La musique aimable et gracieuse de Bernicat, si habilement terminée par Messager, est supérieure à celle de la plupart des opérettes. Le livret manque d'entrain et n'a pas produit sur le public l'effet désirable.

« La direction, en raison de l'insuccès des pièces nouvelles de cette année: Madame Boniface et le Roi de Carreau, avait cru devoir arrêter son choix sur la seule opérette tenant encore l'affiche à Paris. L'interprétation a été en tous points convenable. M^{lle} Zélo Duran, engagée spécialement pour créer le rôle de Fanchon, a été charmante. »

Nous publierons demain une Causerie musicale de l'Anjou sur la représentation de Carmen, le grand succès de la saison.

COLLYRE POUR LES YEUX.

Nous recommandons l'emploi du collyre suivant principalement à ceux qui, à la suite d'un travail prolongé, éprouvent une inflammation des paupières.

Vin blanc et eau de roses; parties égales. Une ou deux lotions suffisent pour ramener les paupières à leur état normal et raffermir les muqueuses.

46^e PÈLERINAGE EN TERRE-SAINTE

Départ de Marseille le vendredi 7 mars 1884, à midi.

Le Comité de l'œuvre des pèlerinages en Terre-Sainte continuera, ainsi qu'il le fait depuis trente-deux ans, à organiser une caravane pour les Fêtes de Pâques. Le 46^e pèlerinage partira de Marseille en mars 1884.

Le pèlerinage complet comprendra comme d'habitude la visite de la Judée, de la Galilée et de la Samarie, sous la conduite du frère Liévin de Hanne.

Si le départ a lieu par Alexandrie et Port-Saïd, les prix seront de 1,410 fr. en 1^{re} classe, et de 1,215 fr. en 2^e classe. Ces prix comprennent les frais de voyage, de séjour et de nourriture, tant en mer qu'en Terre-Sainte.

Pour les personnes qui limiteraient leur pèlerinage à la visite des sanctuaires de Jérusalem et de Bethléem, laissant en dehors Nazareth et la Mer Morte, le prix du voyage aller et retour, dans les mêmes conditions, serait réduit à 920 fr. en 1^{re} classe, 725 fr. en 2^e classe.

La durée du voyage, qui est d'environ deux mois, pourrait aussi être réduite d'environ dix-huit jours.

Si, au contraire, les circonstances obligent à partir par Smyrne (et cela semble probable),

LE PRIX DU voyage complet SERAIT :

	Retour de Constantinople.
En 1 ^{re} classe, 1,535 fr. 20 c...	1,631 fr. 35 c.
En 2 ^e classe, 1,308 fr. 30 c...	1,394 fr. 20

LE PRIX DU voyage restreint SERAIT :

En 1 ^{re} classe, 1,200 fr. 10 c...	1,273 fr. 35 c.
En 2 ^e classe, 964 fr. 15 c...	1,016 fr. 20

Pour tous renseignements et pour l'inscription, s'adresser le plus promptement possible à M. l'abbé FERRIERE, secrétaire de l'œuvre, 4, rue Vaucanson, à Paris.

BOURSE DE PARIS

DU 7 FÉVRIER 1884.

Rente 3 0/0.	76 90
Rente 3 0/0 amortissable.	78 »
Rente 4 1/2.	106 65
Rente 4 1/2 (nouveau).	106 05
Obligations du Trésor (nouvelles).	500 »

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13; un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous es engageons à profiter.

Sommaire du n^o 150: Le chiffonnier. Boîtes à ordures. L'enseignement par les yeux. Brialou. Un nouveau Manuel. Choses et autres.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN est entrée dans sa quatrième année. On a créé une quantité innumérable de publications pour lui faire échec: elle a triomphé de tous les obstacles, parce qu'elle répond à un besoin, et tous nos amis l'encouragent et la soutiennent de leurs sympathies.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an... 10 fr.— Départements. 12 fr.
Union postale... 13 fr.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Edouard Charton) contient, dans son numéro du 31 janvier:

TEXTE. — Jean Cousin. — Contes chinois. — Intérieur du harem du Sultan. — Le Vieillard à la colonne. — Une Vie de soldat (Manuel de la Concha). — Séances publiques annuelles de l'Institut de France. — Acclimatation de l'espèce humaine, par M. A. de Quatrefages. — Géographie de la planète Mars: ses Canaux, par M. Camille Flammarion. — Broe à cidre, dit rafraichissoir, en faïence de Rouen.

GRAVURES. — Jean Cousin, statue en marbre, par Chapu. — Intérieur d'une partie du harem du Sultan. — Séance annuelle de l'Institut de France. — Canaux énigmatiques récemment découverts sur la planète Mars. — Rafraichissoir rouennais du dix-huitième siècle.

La conservation des cheveux jusqu'à l'âge le plus avancé est assurée par les produits du Dr JACOMY, 21, quai Saint-Michel, PARIS. Attestations de médecins et de sociétés savantes.

DÉPÔT A SAUMUR: Chez M. Normandine, pharmacien, 11, rue Saint-Jean; Decart, coiffeur, rue Saint-Jean, qui donnent gratuitement la brochure explicative.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7^e année).

Lundi 11 février 1884,

UNE REPRÉSENTATION DE

CARMEN

Opéra-comique en 4 actes, tiré de la nouvelle de Prosper Mérimée, par Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique de GEORGES BIZET.

- 1^{er} acte: Souvenirs du pays.
- 2^e acte: La Taverne de Lillo Pastia.
- 3^e acte: Les Contrebandiers.
- 4^e acte: Le Torero.

DISTRIBUTION :

Don José, brigadier au régiment d'Almanza.....	MM. Grandville.
Escamillo, toréador.....	Solve.
Zuniga, lieutenant au régiment d'Almanza.....	Poitevin.
Le Remandado.....	F. Constance.
Le Dancaïre.....	Lamy.
Moralès.....	Charles Isaac.
Lillas Pastia.....	Faucheux.
Un guide.....	Allain.
Carmen.....	M ^{mes} Gérald.
Micaëla.....	Marie Garcin.
Mercédès.....	Berthe Dalbret.
Frasquita.....	Delafaye.

Soldats, cigarières, toréadors, picadors, banderilleros, marchands de fleurs, Espagnols, etc., etc.

La scène est en Espagne, en 1820.

Bureaux, 8 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

SANTÉ RENDUE A TOUS

Adultes et enfants, sans médecine ni frais, par la délicieuse farine de santé, dite:

REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

qui guérit les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes; nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et dans les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 37 ans de succès: 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Calcestruat, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kilo., 2 fr. 25; 1/2 kilo., 4 fr.; 1 kilo., 7 fr.; 2 kilo., 12 fr.; 6 kilo., 36 fr. Envoi franco en France contre bon de poste. DU BARRY et C^{ie}, limited, 8, rue Castiglione, à Paris, et partout bons pharmaciens et épiciers.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ORDONNANCE.

(Suite et fin.)

Toujours lui !... Mais qu'ai-je fait à cet homme, pour qu'il m'entoure, comme une mère, de soins et de tendresses ? qu'ai-je donc ? que suis-je donc, pour qu'il m'aime avec tant de dévouement, tant de vénération ? quel mérite ai-je à ses yeux, pour qu'il ne vive que pour moi et qu'il n'hésite point, j'en suis sûr, à me sacrifier sa vie ? Ce pauvre garçon au teint hâlé, aux mains calleuses, aux membres endurcis par les fatigues, sans culture, sans éducation, né et grandi au fond d'un hameau perdu, ignorant de tous les usages, comment trouvait-il pour moi les délicatesses d'une jeune fille ? retenez son souffle de peur de m'éveiller, me prendre doucement le bras pour m'éloigner d'un fossé, me présenter une lettre du bout des doigts, comme s'il craignait de la profaner, être heureux d'un sourire bienveillant, d'une parole affectueuse de ma part, d'un signe, d'un regard qui veut dire: « Tu vas bien ?... » D'où cela vient-il ? Ah ! il faut bien dire que le cœur humain ressent, sous l'habit militaire, des pulsations nouvelles et inconnues de celui qui n'est point soldat et qui ne l'a jamais été. On ne

sais le nom de son pays, je demanderai celui de sa paroisse, celui de son petit domaine, je courrai le surprendre aux champs ; je l'appellerai :

— Ne reconnais-tu pas ton officier ?

— Quoi ! mon lieutenant ! Vous ici ! dira-t-il tout ému.

— Oui, oui, j'avais besoin de te voir ! Viens, mon brave et cher soldat, embrassons-nous !

A ce moment, il entendit dans l'escalier un pas léger, lent et inégal, comme celui d'un homme qui trébuche ou qui cherche à retarder sa marche. Il prêta l'oreille sans tourner la tête; les pas approchaient; il éprouva un serrement de cœur: — c'était bien lui, c'était le soldat.

Il avait le visage troublé et les yeux rouges; il salua, fit un pas en avant et s'arrêta, regardant son officier, qui tournait la tête.

— Mon lieutenant, je pars.

— Au revoir, — répondit l'officier serrant les lèvres et continuant à regarder ailleurs. — Au revoir... Fais bon voyage... retourne chez toi... travaille... continue à vivre en bon fils... comme tu as vécu jusqu'à ce jour, et... au revoir.

— Mon lieutenant ! — s'écria le soldat d'une voix tremblante en faisant un pas vers lui.

— Va, va ! que tu ne manques pas l'heure. Va ; il est déjà tard, hâte-toi.

Il lui tendit la main ; le soldat la serra fortement.

nous suppose pas d'autres sentiments que ceux qui agitent notre âme les jours de bataille; en vérité, c'est bien mal nous connaître; on ignore que, dans le métier de soldat, non-seulement le cœur ne vieillit point, mais qu'il rajeunit et se ouvre aux plus suaves affections de la jeunesse, qu'il envie et s'élève beaucoup plus que dans les orageuses et terribles émotions de la guerre.

Oh ! qui n'est pas soldat ne comprendra jamais quels liens m'attachent à ce jeune homme ! C'est impossible. Il faut avoir passé des nuits au bivouac et fait de longues marches en plein juillet, être resté aux avant-postes sous une pluie battante, avoir souffert de la faim et de la soif au point de s'évanouir, et avoir toujours eu à ses côtés un ami qui vous a couvert de sa capote pour vous préserver du froid, qui vous a brossé vos vêtements, offert une gorgée d'eau, donné un morceau de pain, dont il se privait pour vous. Serviteur ! domestique ! C'est ainsi qu'on l'appelle ! Oh ! — s'écriait l'officier avec un mouvement d'indignation — c'est un blasphème ! Oui..., parce que quand cet homme paraît là sur le seuil, me salue et me fixe avec un regard plein de soumission timide et tendre, le signe que je lui fais en baissant la main est aussi respectueux que son geste pour la lever... Et cet homme me quitte, me laisse seul... il s'en va, je ne le reverrai plus !... Mais non ! J'irai le voir, moi ! J'irai le chercher quand il sera là-bas : jo

Chez M. Poubelle.
Un huissier annonçant :
— Monsieur le préfet, c'est un chiffonnier...
— Qu'on le fusille !
— Non, monsieur le préfet, c'est un chiffonnier Louis XVI qu'on apporte pour madame...
— Alors, dites un récipiendaire Louis XVI !

Études de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12, Et de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

VENTE

PAR ADJUDICATION

Le DIMANCHE 17 février 1884, à une heure de l'après-midi, à la Genaudière, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies, en l'étude de M^e FOUCHER, notaire, par le ministère de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes,

DES

IMMEUBLES

Ci-après,

Dépendant de la succession bénéficiaire de M. Pierre-Théophile CHAUVIRE, en son vivant notaire à Saint-Georges-des-Sept-Voies.

1^{er} Lot.

Une MAISON, non encore achevée, un cellier, un pressoir avec grenier au-dessus, caves, une autre maison séparée de la précédente, cour et terrain, en un ensemble, à la Genaudière, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies, contenant un hectare vingt centiares, joignant au nord la route de Gennes à Coutures, au midi un chemin qui va de la route précédente à la Genaudière;

Sur la mise à prix de... 14,500 fr.

2^e Lot.

Neuf ares vingt-cinq centiares de terre en jardin, aux Patisseaux, près la Genaudière, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies;

Sur la mise à prix de... 500 fr.

3^e Lot.

Un morceau de terre, planté en vigne, au milieu duquel est une maison d'exploitation pour le vignoble, au lieu dit les Landes, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies, contenant quatre hectares quatre-vingt quatre ares cinquante centiares;

Sur la mise à prix de... 7,500 fr.

4^e Lot.

Et neuf autres morceaux de terre, vignes et bois, dans les communes de Saint-Georges-des-Sept-Voies et Grezillé;

Sur la mise à prix de... 500 fr.

S'adresser, pour tous renseignements:

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant;

2^o A M^e BOURDAIS, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M^e LAUMONIER.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le lundi 3 mars 1884, à 1 heure.

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur,

Un FONDS de Commerce

EN PLEINE PROSPÉRITÉ

Dépendant de la succession de M. Bignon, exploité à Saumur, rue d'Orléans, n° 74, pour la fabrication et la vente des

ARTICLES DE CAVES

Mise à prix : 24,000 fr.

L'adjudicataire sera tenu de prendre les marchandises existant en magasin, lors de l'entrée en jouissance, pour leur valeur fixée approximativement à 40,000 francs.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LE BARON, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M^e LAUMONIER.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1884,

LA FERME DE LA CANCHERIE

Située commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Contenant 17 hectares environ.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e GAUTHIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 10 février, à midi,

En l'étude de M^e GAUTHIER :

1^o UNE MAISON, sise à Saumur, rue de la Visitation, n° 10;

2^o Et UNE CAVE, avec PETIT JARDIN au-dessus, située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 7.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à MM. MENIER et GENTIL-SAVATIER, propriétaires à Saumur, ou au notaire. (43)

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc.

Etude de M^e GAULTIER, notaire à Loudun.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le 15 mars 1884

L'HOTEL DES ILES

Situé à Loudun, place de la Boucherie.

S'adresser à M. Charles BESNARD-AMIRAL, propriétaire, demeurant à Poitiers, faubourg Saint-Lazare; Ou à M^e GAULTIER, notaire à Loudun. (96)

Études de M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun (Vienne), et de M^e ROBIN, notaire à Château-gontier (Mayenne).

A VENDRE

OU ÉCHANGER

En totalité, en 2 lots ou par corps de fermes,

LES PROPRIÉTÉS

D'Erbrée et de Beaubigné

Commune de Fromentières, à 4 kilomètres de Château-gontier, route de Laval.

1^o CHATEAU moderne d'Erbrée, belles réserves en prairies et futaies, fermes de Beaubigné, la Mercerie et la Drajeonnière; ensemble 100 hectares.

Revenu minimum garanti, 10,000 f.

2^o Ruines du château de Beaubigné, ferme de ce nom, fermes de la Ferrerie, le Chênevert, surnommé Moulin à eau de la Roche (5 paires de meules), 10 hectares de prés; ensemble 135 hectares.

Revenu minimum garanti, 14,000 f.

Un seul tenant. — Belle situation sur les côtes de la Mayenne qui limite la propriété sur 2,500 mètres.

Placement à 4 0/0, susceptible d'augmentation.

S'adresser auxdits notaires, pour permis de visiter et tous renseignements. (802)

AVIS

A VENDRE quelques barriques de bon vin blanc (1882).

A VENDRE un magnifique chien de garde.

S'adresser à la Foie, ou chez M. LARCHÈVEQUE, 2, rue de l'Ermitage.

A VENDRE

DEUX PAONS, le mâle et la femelle.

A LOUER

Pour le 1^{er} octobre 1884,

MAISON

CAVES ET SERVITUDES

Propres au commerce de Vins,

A Saint-Florent.

S'adresser à M^{me} veuve PORTOU, ou à M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Sise à Saumur, 39, rue de Bordeaux,

Avec écurie, remise et beau jardin.

S'adresser à M. A. ROUSTEAUX, rue de Bordeaux, 39. (45)

A VENDRE

AVOINE PROLIFIQUE

DE CALIFORNIE

La plus productive de toutes les avoines.

S'adresser à M. B. DE LÉPINE, à Douzy, près Brézé (Maine-et-Loire).

Agence des Ventes et Locations (2^e année)

L. RENARD

ANCIEN NOTAIRE,

56, rue de Bordeaux, Saumur.

AGENCE SPÉCIALE

Pour la location, la vente et la gestion des maisons, châteaux, villas, propriétés, et pour la cession des fonds de commerce.

Tous coupons échus sont payés à l'Agence qui se charge également de l'achat et de la vente de toutes valeurs françaises et étrangères, cotées ou non cotées.

Les personnes encaissant leurs coupons par l'intermédiaire de l'Agence des ventes et locations sont immédiatement prévenues de la sortie de leurs titres aux tirages ou au remboursement, même arriérés, valeurs à lots et autres.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. RENARD. (70)

MANUFACTURE

D'USTENSILES DE MÉNAGE

G. NEVEU FILS

Demande des jeunes gens de 17 ans et au-dessous, comme apprentis attachés aux magasins ou ateliers. Gagnant de suite.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

UN GARÇON, muni de bons certificats, demande une place de cocher.

S'adresser au bureau du journal.

Une FEMME veuve, sachant faire la cuisine et tenir un ménage, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

LOTÉRIE

DES ARTS DÉCORATIFS

DERNIER TIRAGE

LE 31 Juillet prochain DIX GROS LOTS

Un Lot de:

500,000^F.

Un Lot de 200,000 Fr.

4 lots de.....	100,000 fr.
4 lots de.....	50,000 —
8 lots de.....	25,000 —
20 lots de.....	10,000 —
100 lots de.....	1,000 —
400 lots de.....	500 —

Au total 538 lots formant

DEUX MILLIONS

PAYABLES EN ESPÈCES

Le montant des Lots est déposé à la Banque de France

Les billets sont délivrés contre espèces, chèques ou mandats à l'ordre de M. Henri AVENEL, Directeur de la Loterie, Palais de l'Industrie, porte IV, Champs-Élysées, Paris

DES BOISSONS GAZEUSES

Guide Manuel du Fabricant

Volume illustré de 80 planches, indispensable aux personnes qui veulent s'occuper de cette lucrative industrie. — Chez tous les Libraires et chez l'auteur

HERMANN-LACHAPPELLE, J. BOULET & C^{ie}, Succ^{rs}, 31, Rue Bolnol, Paris (ancien Faubourg Poissonnière, 144) PRIX : 5 FRANCS.



Saumur, imprimerie P. GODET.

CHEMISERIE SPÉCIALE

Sur mesure et confectionnée.

Chemises cretonne sans apprêt (sur mesure) façon très-soignée, devant, col et poignets en toile : 7,50 — 8,50 — 9,50 — 10,50 — 12 fr.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans

SAUMUR

Grand assortiment de Chemises toutes faites pour hommes et enfants — Bonneterie Française et Anglaise — Cravates de toutes formes — Foulards — Mouchoirs — Faux-Cols et Manchettes — Bretelles et Jarretières — Porte-monnaie — Boutons de manchettes et Tibis pour chemises.

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de Parfumerie (marques garanties) vendue à prix réduits.

AUX PERSONNES désireuses de faire un bon placement, la Maison

A LA VILLE DE PARIS

Offre des TOILES DE FIL en tous genres et toutes largeurs, ainsi que des MÉRINOS NOIRS à des prix fabuleux de bon marché, et engage vivement toutes les personnes que cela intéresse à ne pas faire d'achats dans ces articles avant d'avoir mis les siens en comparaison avec ceux des autres maisons.

C'est le seul moyen de se convaincre des avantages que, seule, la Maison A LA VILLE DE PARIS peut offrir.